

AVIS D'APPEL À PROPOSITIONS

Recrutement de cabinets comptables agréés pour l'examen et l'audit des comptes du CTE-RMPP

La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), à travers l'OREPA Ouest et le Centre Technique d'Exploitation de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (CTE-RMPP), invite les cabinets comptables légalement constitués et qualifiés à soumettre une proposition pour la réalisation des deux missions distinctes décrites ci-dessous.

- | | |
|--------------|--|
| LOT 1 | Mission d'examen des comptes couvrant les exercices 2014-2015 à 2020-2021. |
| LOT 2 | Audit des états financiers et de la performance financière et opérationnelle couvrant les exercices 2021-2022 à 2024-2025. |

Allotissement. Les cabinets peuvent soumissionner pour un seul lot ou pour les deux. Chaque lot fera toutefois l'objet d'un marché distinct et, sauf insuffisance d'offres recevables, un même cabinet ne pourra se voir attribuer les deux lots.

Profil minimal requis. Le cabinet doit être membre de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH), justifier d'au moins dix (10) années d'expérience en audit financier, posséder une expérience avérée auprès d'organismes publics ou parapublics et maîtriser les Normes internationales d'audit (ISA). Pour le Lot 2, une expertise en audit de performance, contrôle interne et gouvernance est particulièrement requise. Une expérience dans l'audit de fonds de bailleurs internationaux, notamment de la BID, constituera un atout.

DEMANDE DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Les cabinets intéressés sont invités à demander les TDR détaillés au Secrétariat de la Direction de Passation et d'Exécution des Marchés (DPEM) via adresse électronique : passation.marches@dinepa.gouv.ht et jerome.millard@dinepa.gouv.ht et via adresse physique : 11, rue Borno, Pétion-Ville, Haïti.

Date de diffusion : 3 Septembre 2026

Date limite d'application : 18 Septembre 2026

Objet du courriel : Demande de TDR – Audit du CTE-RMPP

Soumission des offres. Les propositions technique et financière devront préciser le ou les lots concernés et être soumises conformément aux instructions des TDR, au plus tard le [DATE] à [HEURE]. La sélection sera conduite lot par lot, selon une évaluation combinée de l'offre technique (70 %) et de l'offre financière (30 %).

La DINEPA, l'OREPA Ouest et le CTE-RMPP se réservent le droit de ne donner suite à tout ou partie du présent appel, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque réclamation de la part des soumissionnaires.

Port-au-Prince, le 3 septembre 2026

Samuel Diery MONDESTIN
Directeur ai CTE RMPP